

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

FONDS POUR LA
TRANSFORMATION DE
L'ACTION PUBLIQUE



PROGRAMME 349

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry LAMBERT

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique

Précisions sur le changement de responsable du programme

A titre liminaire, il est précisé que le délégué interministériel à la transformation publique est responsable du programme 349 depuis le 1^{er} janvier 2021. L'exécution budgétaire 2020 s'est déroulée sous la responsabilité de la directrice du budget. A ce titre, le rapport annuel de performance relatif au programme 349 a été rédigé de façon concertée par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la direction du budget (DB).

Le programme 349 porte le « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Ce fonds est un dispositif à vocation interministérielle qui finance les coûts d'investissement (au sens large) nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les projets de transformation sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'objectif du FTAP est d'investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le portefeuille global des projets portés par ce programme doit permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes : un euro investi à vocation à conduire à un euro pérenne d'économies au bout de trois ans. 700 M€ sont prévus sur le quinquennat.

La transformation de l'action publique constitue en effet un impératif pour adapter les services publics aux attentes et besoins des usagers, saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et offrir aux agents de meilleures conditions de travail. Cette transformation doit permettre un fonctionnement plus efficient des services publics et contribuer à réduire le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires pesant sur l'économie, les ménages et les entreprises.

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du fonds. La loi de finances pour 2018 a en effet ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagement (AE). A l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat au numérique et associant cinq personnalités qualifiées extérieures au ministère de l'action et des comptes publics, 33 projets lauréats ont été retenus (17 pour le premier appel à projets et 16 pour le second). Les projets sélectionnés portent principalement sur le numérique et concernent des domaines variés tels que la recherche d'emploi, les prévisions météorologiques, la politique d'hébergement et de logement des personnes sans abri ou encore le parcours universitaire des étudiants. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2018 ont atteint la quasi-totalité de l'enveloppe allouée en loi de finances, soit près de 200 M€.

La loi de finances pour 2019 a poursuivi la dynamique de transformation en ouvrant une nouvelle enveloppe de 245 M€ en AE. 32 lauréats ont été sélectionnés à l'issue des deux sessions de l'année (16 pour chacune). Une partie de ces projets fait appel aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de big data pour garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, pour améliorer la sécurité de la navigation maritime, pour faciliter l'actualisation des cartes marines, pour le traitement des événements déclarés par les exploitants nucléaires français, etc. Les opérateurs sont représentés parmi les lauréats à l'image du soutien apporté à la modernisation du centre d'étude et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Des améliorations concrètes seront permises pour les agents avec, par exemple, la création d'une interface utilisable en mobilité permettant d'accéder lors des contrôles en entreprise aux données pertinentes pour les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'appui au déploiement de la télémédecine (notamment en milieu pénitentiaire ou à destination des agents des préfectures, de la police et de la gendarmerie) ainsi que l'accompagnement des usagers et de certains publics éloignés de l'emploi font également partie des thématiques qui se distinguent en 2019. Parallèlement, il a été décidé de déconcentrer une partie de l'enveloppe du fonds aux préfets de région afin d'accompagner leurs projets de transformation dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'état. Une première enveloppe de 6 M€ a ainsi été mise à disposition des

préfets de régions fin juillet 2019. Cette enveloppe a été complétée en 2020 avec la déconcentration de 28 M€ supplémentaires aux préfets de région, conformément à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'état. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2019 ont atteint un peu moins de 170 M€.

En 2020, le FTAP a continué à accompagner les réformes prioritaires du gouvernement

Pour l'année 2020, une nouvelle enveloppe de 200 M€ en AE a été ouverte. La première session a conduit à la sélection de 16 nouveaux lauréats en juin 2020. Ces lauréats bénéficient d'un financement important de 140 M€ en raison de la présence de projets d'envergure répondant directement à des priorités du Gouvernement comme la mise en place d'une identité numérique sécurisée pour faciliter les démarches administratives dématérialisées et la refonte des systèmes d'information de la politique agricole commune. Les opérateurs de l'Etat représentent un tiers des lauréats. La seconde session a abouti à un comité de pilotage en octobre 2020, présidé par la Ministre de la transformation et de la fonction publiques. 19 nouveaux lauréats ont été distingués, bénéficiaires d'un montant de 112 M€. Ces financements permettront d'accompagner des projets favorisant la maîtrise de l'artificialisation des sols, la simplification des démarches des entreprises ou encore l'insertion professionnelle des détenus. Au total, ce sont 252 M€ attribués par le FTAP en 2020.

Poursuite du processus de contractualisation avec les porteurs de projets lauréats

Chaque projet sélectionné fait l'objet d'un contrat de transformation conclu entre son porteur et, en règle générale, le secrétariat général du ministère de rattachement, d'une part, et la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique, d'autre part. En 2018, 8 contrats avaient ainsi pu être signés avec les premiers lauréats sélectionnés. En 2019, ce processus s'est amplifié avec la signature de 29 contrats supplémentaires, dont 18 avec des lauréats des appels à projets conduits en 2018 et 11 avec des lauréats de la première session de l'appel à projets 2019. La dynamique de signature s'est stabilisée en 2020 avec 30 contrats supplémentaires signés, dont 3 avec des lauréats de 2018, 19 avec des lauréats de 2019 et 8 avec des lauréats de 2020.

Poursuite du déploiement des projets

L'année 2020 s'est caractérisée par la poursuite des projets initiés en 2018 et 2019 ainsi que par le lancement de premiers projets sélectionnés en 2020. Dans ce cadre, l'accélération de la consommation des crédits en autorisations d'engagement (153,6 M€ après 65,3 M€ en 2019 et 20,1 M€ en 2018) et crédits de paiements (73,6 M€ après 37,6 M€ en 2019) s'est poursuivie. La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en loi de finances s'explique principalement par une montée en charge plus lente qu'anticipé des projets sélectionnés ainsi que par un décalage dans l'année du processus de sélection des nouveaux projets 2020 suite aux mesures de confinement décidées dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Changement de périmètre ministériel du FTAP et transfert de responsabilité de programme

La création à l'été 2020 du Ministère de la transformation et de la fonction publiques (MTFP) a conduit à un changement de périmètre ministériel de la DITP et du FTAP, nécessaire à l'alignement de la stratégie de transformation publique et des outils à sa disposition. Depuis sa création en 2018, le P349 était sous la responsabilité de la directrice du budget. La direction interministérielle de la transformation publique assurait l'animation et la promotion du FTAP. Le rattachement de la DITP au MTFP s'est accompagné du transfert de la responsabilité du P349 de la DB à la DITP afin de réunir au sein d'un seul ministère l'expertise nécessaire à la transformation publique et les moyens financiers à sa disposition.

Ce transfert de responsabilité permettra de regrouper au sein du MTFP le suivi budgétaire des projets et leur suivi « métier ». En effet, plus de 600 M€ du FTAP ont déjà été attribués fin 2020. A compter de 2021, les équipes en charge de l'animation du dispositif diminueront donc progressivement le temps consacré à la sélection des lauréats au bénéfice du suivi des projets et de leur accompagnement. Centraliser l'ensemble des dimensions du suivi au sein de la DITP permettra d'une part de présenter un guichet unique de suivi et de mise à disposition des fonds pour les lauréats, d'autre part de gérer budgétairement le programme en fonction des retours des administrations lauréates sur le déploiement opérationnel de leur projet.

Ce transfert de responsabilité s'est déroulé de façon fluide au plan administratif : les équipes de la DITP et de la DB travaillent ensemble depuis la création du dispositif. Les travaux budgétaires pour la LFI 2021 ont été menés conjointement par la DB et la DITP à compter de juillet 2020 dans la perspective du transfert de responsabilité. Administrativement, la DITP demeure rattachée au SG MEFR dont les équipes assuraient déjà la gestion (RFFIM) du P349 aux côtés de la DB.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique
INDICATEUR 1.1	Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique
OBJECTIF 2	S'assurer de l'efficacité des projets financés
INDICATEUR 2.1	Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents
INDICATEUR 2.2	Retour sur investissement attendu des projets financés

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de sélectivité des projets	%	18	58	50	50	57	50
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	55*	71	60	98	95	60

Commentaires techniques

Taux de sélectivité des projets

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de projets sélectionnés / nombre de projets déposés

Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de la fin de l'appel à projets (jour limite pour la sélection des candidatures) et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP

*Pour la première année du Fonds (année 2018), le délai a été décompté par différence entre la date d'annonce des lauréats et la date limite des dépôts. Les annonces des lauréats sont intervenues plusieurs jours après le comité de pilotage qui a désigné les lauréats. Le délai présenté est donc plus large que le seul délai d'instruction. A compter de 2019, le délai est décompté par différence entre la date de désignation des lauréats par le comité de pilotage et la date limite des dépôts pour mieux rendre compte de la seule durée de l'instruction.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Taux de sélectivité des projets

Les deux appels à projets conduits en 2018 ont donné lieu à 183 candidatures, pour 33 projets lauréats, soit un taux de sélectivité de 18% en 2018. En 2019, le taux de sélectivité constaté sur la première session de l'appel à projets a été de 59% (16 projets lauréats pour 27 candidats). Pour la deuxième session, ce taux s'est élevé à 57% (16 lauréats sur 29 candidats). Au total sur 2019, le taux de sélectivité s'élève donc à 58%.

En 2020, le taux de sélectivité s'est élevé à 70 % pour la première session (16 lauréats pour 23 candidats), à 45 % pour la seconde (19 lauréats pour 42 candidats). Le taux de sélectivité sur l'année s'élève ainsi à 57 %.

Ce taux, très proche de celui constaté en 2019, confirme la maturité croissante des projets présentés par les administrations et organismes candidats. 2020 constituait la troisième année d'existence du FTAP qui est un dispositif désormais connu des administrations et de leurs services dédiés à la modernisation et transformation numérique. Parallèlement, en amont du dépôt de candidatures, l'accompagnement des administrations intéressées proposé par la DITP a permis de mieux identifier et qualifier les projets éligibles. En conséquence, depuis 2019, le nombre de projets candidats à chaque session s'est stabilisé et les projets présentés se caractérisent par une plus grande solidité et une plus grande adaptation aux spécificités du Fonds et à ses exigences.

Délai d'instruction moyen des projets

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, il s'est établi en moyenne à 55 jours en 2018 (68 jours pour le premier appel à projets et 41 pour le second). En 2019, le délai s'est établi à 69 jours pour la première session de l'appel à projets et à 73 jours pour la seconde, soit un délai moyen de 71 jours. En 2020, 123 jours ont été nécessaires à l'instruction de la première session, 67 jours pour la seconde session. En moyenne, le délai d'instruction s'est donc établi à 95 jours en 2020.

Cette hausse par rapport aux prévisions et par rapport à 2019 s'explique par la réorganisation nécessaire du processus d'instruction de la première session dans le contexte de confinement du printemps 2020. La date-limite de dépôt de candidatures était fixée au 7 février en vue d'un comité de pilotage en avril. Les contraintes imposées par le confinement (réunions entre administrations instructrices et audition des candidats tenues par visioconférence) ont décalé l'organisation du comité de pilotage au 9 juin. En revanche, des délais similaires à ceux de 2019 ont été respectés pour la seconde session 2020. Malgré un décalage de la date-limite de dépôt (du 5 juin au 31 juillet) et du comité de pilotage (de fin juillet au 6 octobre), le délai d'instruction s'est élevé à 67 jours.

En tendance, le délai d'instruction des projets semble donc se situer autour de 70 jours. Cette durée s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP et garantissent la rigueur de cette dernière : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM, SGPI) ; instruction par les membres du COPIL, dont les personnalités qualifiées extérieures aux dites administrations ; auditions des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

OBJECTIF

2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents	%	50	50	50	50	54	50

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

Mode de calcul : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets du FTAP

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

INDICATEUR

2.2 – Retour sur investissement attendu des projets financés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Retour sur investissement attendu des projets financés		1,7	1,4	1	1,3	1,5*	1

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

*Fin 2020, ce ratio ne prend pas en compte les économies escomptées de deux projets (Plan achats de l'Etat et France identité numérique) qui respectent le critère de retour sur investissement mais pour lesquels le montant exact d'économies sera déterminé dans une phase à venir de leur déploiement.

Mode de calcul : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

Environ 50% des projets lauréats des appels à projets conduits en 2018 ont eu un impact qui peut être qualifié de direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents. On peut notamment citer plusieurs projets de dématérialisation (dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations foncières des propriétés bâties ou encore des procédures administratives du ministère de la culture) ainsi que les projets visant à améliorer le parcours des étudiants en licence ou bien le parcours des étrangers en France.

Les appels à projets 2019 permettent d'observer un taux à peu près similaire, autour de 50% des projets lauréats. On peut notamment citer un projet de création de centres mutualisés de médecine de prévention interconnectés dans trois départements normands (Manche, Eure, Seine-Maritime), la création d'une interface utilisable en mobilité permettant aux agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'accéder aux données pertinentes lors des contrôles en entreprises, le développement de nouveaux services numériques tournés vers les usagers afin de mieux comprendre leurs besoins et, dès lors, de mieux cibler les actions de l'Autorité régionale de santé d'Ile-de-France, le financement d'un établissement pénitentiaire expérimental ou la transformation numérique de la commande publique.

Pour 2020, un taux de 54 % est constaté, dans le prolongement des années précédentes. Parmi les lauréats peuvent ainsi être distingués un projet permettant le renforcement du travail d'intérêt général comme alternative aux peines d'emprisonnements, un projet de fiabilisation et simplification des paiements aux agriculteurs dans le cadre de la PAC ou encore le développement d'une plateforme permettant à tous les acteurs impliqués (Etat, collectivités territoriales, associations...) de collaborer plus efficacement pour la résorption des bidonvilles.

Retour sur investissement

Sur la base des contrats signés avec les porteurs de projets (ou des dossiers de candidature des lauréats quand le contrat n'est pas encore signé) une économie pérenne d'environ 1,5 euro serait permise par chaque euro investi par le FTAP.

Ce retour sur investissement est très positif et permet d'atteindre, *a priori*, la cible fixée par le rapport sur le Grand plan d'investissement publié en septembre 2017. Il faut néanmoins prendre ces chiffres avec précaution car il s'agit d'un engagement des porteurs de projets sur la base d'une prévision qui demandera à être confirmée à l'issue de la réalisation du projet.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	69 350 000 63 602 021	69 350 000 50 236 506	51 300 000 -1 941 182	40 000 000	200 000 000 151 897 345	200 000 000
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	69 350 000	69 350 000	51 300 000	0	200 000 000	200 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 000 000		+354 523 095 (hors titre 2)			+344 523 095	
Total des AE ouvertes	0		544 523 095 (hors titre 2)			544 523 095	
Total des AE consommées	0	63 602 021	50 236 506	-1 941 182	40 000 000	151 897 345	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	71 398 590 41 269 438	71 398 590 9 050 401	52 815 395 7 924 387	13 664 667	205 612 575 71 908 893	205 612 575
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	71 398 590	71 398 590	52 815 395	0	205 612 575	205 612 575
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 000 000		-119 650 654 (hors titre 2)			-129 650 654	
Total des CP ouverts	0		75 961 921 (hors titre 2)			75 961 921	
Total des CP consommés	0	41 269 438	9 050 401	7 924 387	13 664 667	71 908 893	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	12 700 000 22 895 348	159 300 000 4 264 843	68 000 000 24 115 717	14 055 000	245 000 000	245 000 000 65 330 908
Total des AE prévues en LFI	5 000 000	12 700 000	159 300 000	68 000 000	0	245 000 000	245 000 000
Total des AE consommées	0	22 895 348	4 264 843	24 115 717	14 055 000		65 330 908

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	10 200 000 9 449 790	91 800 000 1 565 393	53 000 000 21 456 700	5 125 000	160 000 000	160 000 000 37 596 883
Total des CP prévus en LFI	5 000 000	10 200 000	91 800 000	53 000 000	0	160 000 000	160 000 000
Total des CP consommés	0	9 449 790	1 565 393	21 456 700	5 125 000		37 596 883

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	22 895 348	69 350 000	63 602 021	9 449 790	71 398 590	41 269 438
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 725 348	69 350 000	52 121 047	8 169 790	71 398 590	31 499 951
Subventions pour charges de service public	3 170 000	0	11 480 974	1 280 000	0	9 769 487
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 264 843	69 350 000	50 236 506	1 565 393	71 398 590	9 050 401
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	776 934	7 705 556	36 429 054	711 854	7 933 177	850 852
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 487 910	61 644 444	13 807 452	853 539	63 465 413	8 199 550
Titre 6 – Dépenses d'intervention	24 115 717	51 300 000	-1 941 182	21 456 700	52 815 395	7 924 387
Transferts aux entreprises	6 005 000	0	0	4 220 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	18 110 717	51 300 000	-1 941 182	17 236 700	52 815 395	7 924 387
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	14 055 000	0	40 000 000	5 125 000	0	13 664 667
Dotations en fonds propres	12 555 000	0	40 000 000	3 625 000	0	13 664 667
Dépenses de participations financières	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0
Total hors FdC et AdP		200 000 000			205 612 575	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-10 000 000			-10 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+354 523 095			-119 650 654	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Total*	65 330 908	544 523 095	151 897 345	37 596 883	75 961 921	71 908 893

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		354 523 095						
Total		354 523 095						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					1 615 868		1 615 868	
Total					1 615 868		1 615 868	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					90 000		90 000	
Total					90 000		90 000	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					8 294 132		8 294 132	119 650 654

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total					8 294 132		8 294 132	119 650 654

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		354 523 095			10 000 000		10 000 000	119 650 654

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	190 000 000 151 897 345	200 000 000 151 897 345	10 000 000	195 612 575 71 908 893	205 612 575 71 908 893
Total des crédits prévus en LFI *	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-10 000 000	+354 523 095	+344 523 095	-10 000 000	-119 650 654	-129 650 654
Total des crédits ouverts	0	544 523 095	544 523 095	0	75 961 921	75 961 921
Total des crédits consommés	0	151 897 345	151 897 345	0	71 908 893	71 908 893
Crédits ouverts - crédits consommés		+392 625 750	+392 625 750		+4 053 028	+4 053 028

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

1,7 M€ de crédits de dépense de personnel ont été transférés et virés du programme 349 vers les programmes 214, 155, 354, 217 et 218. Comme exposé plus en détail infra, le FTAP peut, dans des conditions limitatives, financer des dépenses de personnel. Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, ces crédits doivent être virés ou transférés vers les programmes budgétaires des porteurs de projet.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits

354 523 095 € d'AE d'années antérieures non consommées ont été reportées en 2020 (arrêté du 12 février 2020 portant report de crédits).

Transfert et virement de crédits

1,6 M€ de crédits T2 ont été transférés du programme 349 aux programmes 214, 155, 354 et 217 (décret n°2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits). En outre, 90 000€ de crédits T2 ont été virés du programme 349 au programme 218 (décret n°2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits). Le principe des transferts et des virements de crédits T2 est prévu depuis l'origine du FTAP et permet de couvrir les besoins en crédits T2 de certains projets lauréats du fonds. Dans des conditions limitatives, le programme 349 peut en effet financer des dépenses de masse salariale.

Annulation de crédits

La quatrième loi de finances rectificative pour 2020 a procédé à l'annulation de 119,7 M€ de CP HT2 et 8,3 M€ de crédits T2. Ces annulations s'expliquent par les délais de sélection et de contractualisation avec les porteurs des projets lauréats et les retards dans le déploiement des projets du fait notamment de la crise sanitaire.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Les crédits du programme 349 relevaient, en 2020, intégralement du Grand plan d'investissement (GPI) et, conformément à la circulaire du Premier ministre en date du 3 janvier 2018, étaient exonérés de mise en réserve.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 544 523 095	CP ouverts en 2020 * (P1) 75 961 921
AE engagées en 2020 (E2) 151 897 345	CP consommés en 2020 (P2) 71 908 893
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 351 957	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 34 728 217
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 392 273 793	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 37 180 676

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 47 880 021				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 47 880 021	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 34 728 217	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 13 151 804
AE engagées en 2020 (E2) 151 897 345	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 37 180 676	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 114 716 669
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 127 868 473
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 76 251 953
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 51 616 520

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

L'estimation des CP nécessaires en 2021 et au-delà pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2020 est effectuée sur la base des échéanciers prévus par les contrats de transformation conclus avec les porteurs de projets.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Fonds pour la transformation de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	190 000 000 151 897 345	200 000 000 151 897 345	10 000 000	195 612 575 71 908 893	205 612 575 71 908 893

Depuis fin 2017, le Gouvernement a mis en place, au titre du Grand plan d'investissement, un « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Sous réserve des crédits effectivement ouverts en lois de finances, ce fonds est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 700 M€ sur cinq ans. Destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation, son objectif est d'investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

- **35 nouveaux projets ont été déclarés lauréats en 2020 au terme d'une procédure exigeante et compétitive**

Les projets sont sélectionnés par vagues d'appels à projets (AAP), afin de permettre une comparaison des projets entre eux et d'en optimiser ainsi la sélection.

C'est le comité de pilotage du fonds qui désigne les projets lauréats. Sa composition a été modifiée en juillet 2020 à la suite de l'installation d'un nouveau Gouvernement dirigé par Jean Castex. Avant juillet 2020, il était composé du ministre de l'action et des comptes publics (qui en assurait la présidence), du secrétaire d'État au numérique, qui est associé aux décisions s'agissant des projets numériques de l'État, de la directrice du budget, du délégué interministériel à la transformation publique, du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées. Depuis juillet 2020, il se compose de la ministre de la transformation et de la fonction publique, qui en exerce la présidence, du ministre délégué aux comptes publics, de la directrice du budget, du délégué interministériel à la transformation publique, du directeur interministériel du numérique, du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées

Les projets doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité pour être financés par le fonds : poursuivre les objectifs stratégiques du fonds ; permettre de réaliser des économies budgétaires significatives, qui doivent être mesurables et pérennes ; être portés en priorité par l'État et ses opérateurs ; avoir une taille adaptée pour avoir un impact en termes de modernisation de l'action publique ; être cohérents avec les priorités stratégiques ministérielles ou interministérielles, notamment déclinées dans les feuilles de route ministérielles, dans les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP) ainsi que dans les plans de transformation réalisés dans le cadre du programme Action publique 2022 ; être cofinancés par le ou les porteurs de projet.

Les projets éligibles sont ensuite sélectionnés sur la base des cinq critères suivants :

1. Des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies trois ans après l'investissement d'un euro par le FTAP ;
2. L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et des conditions de travail des agents ;
3. Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation publique ;
4. La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
5. Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'État plateforme.

Chaque projet sélectionné donne lieu à la conclusion d'un contrat de transformation conclu entre le lauréat, d'une part, et la DB et la DITP, d'autre part. La conclusion de ces contrats s'avère un processus exigeant qui a notamment pour objet d'engager le porteur de projet sur des objectifs annuels d'économies, déclinés par nature de dépense (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, etc.). Les financements octroyés par le FTAP font l'objet d'un échéancier pluriannuel, le plus souvent sur trois ans. Les crédits sont mis à la disposition des porteurs de projet et ajustés le cas échéant en fonction de l'avancement du projet et du respect des indicateurs de suivi et de résultat figurant au contrat, lesquels portent à la fois sur le montant d'économies généré et sur des aspects plus qualitatifs tels que l'amélioration du service délivré aux usagers ou des conditions de travail des agents. La phase de contractualisation fait l'objet d'itérations approfondies entre le porteur du projet et le secrétariat du fonds : DB, DITP et, lorsque le projet comporte une dimension numérique, direction interministérielle du numérique (DINUM).

Comme en 2019, il a été décidé de conduire en 2020 un appel à projets unique divisé en deux sessions. L'appel à projets a été lancé le 12 octobre 2019, avec une première session qui s'est clôturée le 7 février 2020, et une seconde session le 31 juillet 2020, la date initialement annoncée du 5 juin 2020 ayant été décalée en raison de la crise sanitaire. 35 nouveaux projets ont été sélectionnés, pour un financement total du FTAP à hauteur de 252 M€ - 140 M€ pour les 16 lauréats de la première session et 112 M€ pour les 19 lauréats de la seconde session. Parmi les lauréats :

- 24 projets lauréats sont portés par une administration centrale, avec douze ministères représentés ;
- 3 sont portés par une administration déconcentrée (DREAL Grand-Est, SGAR Pays de la Loire et services déconcentrés en Ile-de-France) ;
- 7 sont portés par un opérateur de l'Etat ;
- 1 est porté conjointement par une administration centrale et un opérateur de l'Etat (projet « Portail de surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayons ionisants » porté par le ministère des solidarités et de la santé et l'IRSN)

Sur le fond, les projets lauréats peuvent être classés en quatre catégories:

- *Big data* et intelligence artificielle, avec par exemple un projet de modernisation et d'extension du centre de données (*datacenter*) de la DGDDI à Toulouse ;
- Transformation interne, avec par exemple le Plan 2020-2022 pour les achats de l'Etat ;
- Mutualisation innovante, avec par exemple un projet de Data Hub de la transition écologique en Grand Est
- Simplification des procédures, avec, par exemple, un projet de maison numérique des blessés et des familles porté par le ministère des armées.

Ces nouveaux projets lauréats de 2020 sont soit en phase de contractualisation, soit, cette phase ayant été finalisée, sont en cours de déploiement.

Parallèlement, les 30 projets lauréats des appels à projets 2018, portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par ses opérateurs, poursuivent en 2020 leur mise en oeuvre. Ainsi en est-il également des 32 nouveaux lauréats désignés en 2019. Plus de la moitié de ces projets ont pu être lancés dans les six mois suivant leur sélection.

Enfin, la déconcentration d'une partie de l'enveloppe du Fonds s'est poursuivie et a été amplifiée en 2020. Une première enveloppe de 6 M€ avait été déconcentrée en juillet 2019 pour accompagner les projets de transformation conduits par les préfets de régions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Cette somme a été augmentée de 28M€, qui ont été mis à disposition des préfets de région en juillet 2020, portant l'enveloppe totale à 34M€.

Bien que ses effets soient encore difficiles à quantifier, la crise sanitaire a contraint à décaler la tenue de chacune des deux sessions de 2020, initialement prévues respectivement en avril et en septembre 2020 et qui ont dû être décalées d'un mois. En conséquence, la phase de contractualisation a également été retardée ainsi que le calendrier de déploiement initialement envisagé par les porteurs de projet. En second lieu, la crise sanitaire a également retardé le déploiement des projets déjà déclarés lauréats.

- **La dynamique de contractualisation a été maintenue en 2020, avec 30 nouveaux contrats signés**

30 contrats supplémentaires ont été signés en 2020 : 3 pour des projets déclarés lauréats en 2018, 19 pour des lauréats de 2019 et 8 pour des lauréats de 2020. La dynamique de contractualisation est ainsi stabilisée, 29 contrats ayant été signés en 2019 après 8 contrats signés en 2018. Au total, 67 contrats ont ainsi été signés à fin 2020.

La phase de contractualisation a permis de sécuriser l'économie générale des projets sélectionnés par le COPIL, en particulier en ce qui concerne le montant du financement octroyé par le fonds, le calendrier de déploiement du projet ainsi que le niveau des économies attendues. Certaines évolutions significatives sont toutefois intervenues. Le COPIL d'octobre 2020 a entériné l'abandon du projet France Cloud, porté par la direction interministérielle du numérique et qui avait obtenu un financement FTAP de 24,3 M€.

- **La montée en charge du déploiement des projets lauréats s'est également poursuivie en 2020**

L'année 2020 a marqué une augmentation importante de la consommation de crédits. S'agissant des AE, 151,9 M€ hors crédits T2 ont été engagées, marquant une hausse substantielle après 65,3 M€ en 2019 et 20,1 M€ en 2018). En ce qui concerne les CP, la consommation 2020 s'établit à 71,9 M€ hors crédits T2, après 37,6 M€ en 2019.

S'agissant des AE, des crédits ont été consommés pour 49 projets au total, 114 M€ ayant été engagées pour des projets portés par une administration centrale et 38 M€ pour des projets d'opérateurs de l'Etat. La part des projets portés par une administration centrale dans la consommation totale d'AE devient ainsi majoritaire, à 75%, marquant une évolution par rapport à 2019, où la consommation d'AE des opérateurs avait représenté 35 M€ sur 65,3 M€.

S'agissant des CP, 49 projets également ont donné lieu à consommation de crédits en 2020, pour une consommation de 71,9 M€ HT2. Sur ce montant, 26,3 M€ correspondent à des projets portés par les opérateurs de l'Etat et 45,6 M€ à des projets portés par les administrations centrales et la sécurité sociale. Comme pour les AE, la part des projets portés par une administration centrale dans la consommation totale de CP devient majoritaire, à 57%, marquant là aussi une évolution par rapport à 2019, où la consommation de CP des opérateurs avait représenté 24,6 M€ sur 37,6 M€.

Enfin, à titre exceptionnel, le FTAP peut être amené à financer des dépenses de personnel à condition qu'elles présentent un caractère temporaire et que leur montant demeure limité ; 10 M€ ont été ouverts à cette fin par la loi de finances pour 2020 (sur 200 M€ en AE et 206 M€ en CP). Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, il doit alors être procédé par décret de transfert ou de virement. A ce titre :

- Le décret n°20201015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits a procédé au transfert de 1,6 M€ de crédits T2 du programme 349 vers les programmes 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », 354 « administration territoriale de l'Etat » et 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;
- Le décret n°20201016 du 7 août 2020 portant virement de crédits a procédé au virement de 90 000€ de crédits T2 du programme 349 au programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

En AE comme en CP, la sous-exécution par rapport aux crédits ouverts par la LFI pour 2020 s'explique à la fois par la montée en charge plus lente qu'anticipé des projets financés par le fonds et par les effets de la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 000 000		10 000 000	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Rémunérations d'activité	10 000 000		10 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	69 350 000	63 602 021	71 398 590	41 269 438
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 350 000	52 121 047	71 398 590	31 499 951
Subventions pour charges de service public		11 480 974		9 769 487
Titre 5 : Dépenses d'investissement	69 350 000	50 236 506	71 398 590	9 050 401
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 705 556	36 429 054	7 933 177	850 852
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	61 644 444	13 807 452	63 465 413	8 199 550
Titre 6 : Dépenses d'intervention	51 300 000	-1 941 182	52 815 395	7 924 387
Transferts aux autres collectivités	51 300 000	-1 941 182	52 815 395	7 924 387
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		40 000 000		13 664 667
Dotations en fonds propres		40 000 000		13 664 667
Total	200 000 000	151 897 345	205 612 575	71 908 893

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	10 000 000	190 000 000	200 000 000	0	151 897 345	151 897 345
Crédits de paiement	10 000 000	195 612 574	205 612 574	0	71 908 893	71 908 893

L'ensemble des crédits du programme « Fonds pour la transformation de l'action publique » est labellisé au titre du Grand plan d'investissement. Le suivi des crédits année après année et en gestion est facilité par l'existence d'une action unique dédiée au Grand plan d'investissement.

Les dépenses du FTAP s'inscrivent dans la logique du Grand plan d'investissement en permettant de moderniser l'action publique et de réduire structurellement la dépense publique.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)					9 600 000	1 250 000
Dotations en fonds propres					9 600 000	1 250 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					28 840 000	7 720 000
Subventions pour charges de service public					1 470 000	470 000
Dotations en fonds propres					27 370 000	7 250 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					2 170 000	226 667
Dotations en fonds propres					2 170 000	226 667
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					1 987 000	263 000
Transferts					1 987 000	263 000
Météo-France (P159)	2 900 000	980 000				1 390 000
Subventions pour charges de service public	2 900 000	980 000				1 390 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	12 332 130	1 355 000				7 043 000
Dotations en fonds propres	5 707 000	430 000				4 078 000
Transferts	6 625 130	925 000				2 965 000
Universités et assimilés (P150)					5 977 818	855 500
Transferts					5 977 818	855 500
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					570 000	240 000
Transferts					570 000	240 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	300 000	300 000			314 974	132 487
Subventions pour charges de service public	300 000	300 000			314 974	132 487
Pôle emploi (P102)		9 444 000				8 607 000
Subventions pour charges de service public					9 696 000	7 747 000
Dotations en fonds propres					860 000	860 000
Transferts		9 444 000			-10 556 000	
Total	15 532 130	12 079 000			49 459 792	27 727 654
Total des subventions pour charges de service public	3 200 000	1 280 000			11 480 974	9 739 487
Total des dotations en fonds propres	5 707 000	430 000			40 000 000	13 664 667
Total des transferts	6 625 130	10 369 000			-2 021 182	4 323 500